

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL : AOODN N°: 005T/DAO/AGEROUTE/DMC/2026

TRAVAUX DE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉHABILITATION DE ROUTES, OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT EN SIX (06) LOTS

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'Agence de Gestion des Routes paru le Jeudi 05 février 2026 sur le site de l'ARMP.

Le Ministère des Infrastructures, représenté par son Maître d'Ouvrage Délégué l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE-GUINÉE SA), a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'exercice 2026, des crédits et l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour financer les marchés relatifs aux :

Lot 1 : Travaux d'urgence de construction de la route Yattayah Filadelfi – Yattayah centre – Yattayah Bouwelkorbe – Yattayah Foulamadina en béton bitumineux, d'une longueur de 2 463 ml, y compris les ouvrages d'assainissement, dans la commune de Sonfonia.

Lot 2 : Travaux d'urgence de construction de la route de Cobayah en béton bitumineux, d'une longueur de 1 965 ml, y compris les ouvrages d'assainissement, dans la commune de Sonfonia ;

Lot 3: Travaux d'urgence d'aménagement en béton bitumineux de la route d'accès traversant la zone inondable du quartier Sountoudiana, sur l'axe menant à la prison civile de Mandiana, d'un linéaire de 4,00 km, dans la commune urbaine de Mandiana ;

Lot 4 : Travaux de reconstruction de la route Kassonyah – Kountyah (7km) ;

Lot 5 : Travaux d'urgence de réhabilitation de 2,92 km en béton armé des zones inondables de Kipé, des axes routiers situés derrière la station total T2 ; les axes routiers entre T2 – lycée français et la ferme Kaporo, y compris les ouvrages d'assainissement ;

Lot 6 : Travaux d'urgence d'aménagement en béton bitumineux d'une route de 4,8 km à Yonkoronya dans le district de Friguiadi village, sous-préfecture de Manéah, préfecture de Coyah.

Les travaux seront réalisés dans les localités indiquées pour chaque lot. Les délais d'exécution, à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage, sont ceux précisés à l'IC 1.1 des DPAO et à l'article 20.1.1 du CCAP.

2. Le Ministère des Infrastructures, représenté par son Maître d'Ouvrage Délégué, l'AGEROUTE-GUINÉE S.A., sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux critères de qualification définis à l'Annexe A des DPAO pour les travaux de construction, aménagement, réhabilitation de routes, ouvrages d franchissement et ouvrages d'assainissement en six (6) lots.

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4. Les exigences en matière de qualification sont : (Voir l'Annexe A des DPAO) ;

5. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des Marchés Publics. La marge de préférence est de 7% pour l'offre présentée par une entreprise nationale.

6. Les Candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-après: Direction des Marchés et Contrats (DMC) de l'AGEROUTE-GUINÉE S.A.: Tel: 622 37 35 12 E-mail: soumission@ageroute.gov.gn à compter du mercredi 05 août 2026 contre un paiement non remboursable de: Trois millions de Francs Guinéens (3 000 000 GNF). La méthode de paiement sera :

a. 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;

b. 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;

c. 20% au compte N° 0210020102755601 92 domicilié dans les livres de la société Afriland First Bank intitulé AGEROUTE-Guinée SA »

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies, plus une clé USB contenant la version modifiable du dossier à l'adresse ci-après: Direction des Marchés et Contrats (DMC) de l'AGEROUTE-GUINÉE S.A.: Tel: 622 37 35 12 E-mail: soumission@ageroute.gov.gn au plus tard le vendredi 04 septembre 2026 à 10H00 mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis, le cas échéant, d'un observateur indépendant et un observateur de la DGCM le vendredi 04 septembre 2026 à 10h 30 mn à l'adresse suivante: salle de réunion de l'AGEROUTE-GUINÉE SA, Tel : 622 37 35 12 Guinée, Conakry.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de 1,5% du montant TTC de l'offre. La durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 180 jours.

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres et des frais d'immatriculation du marché dont le taux est de 0.30% du montant hors taxe également.

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 150 jours à compter de la date limite de soumission.

13- La législation régissant l'appel d'offres est celle de la République de Guinée.

Le Directeur Général

Moise SIDIBÉ